

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 58 - (A 022) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC BOUCHAYER-VIALLET : rétrocession par la SEM InnoVia des espaces publics de voirie.

Un amendement est présenté par M. FRISTOT, celui-ci est adopté. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'acquérir les voiries et les équipements publics réalisés sur la ZAC Bouchayer Viallet correspondants à une surface d'environ 6 441 m² auprès de la SEM InnoVia conformément aux plans fonciers ci-annexés;**
- **que le montant de cette acquisition sera de 5 929 305 € TTC;**
- **d'incorporer ce tènement dans le domaine public de voirie et de transférer les réseaux aux différents exploitants concernés;**
- **d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre :2 Front National.

DELIBERATION N° 59 - (A 023) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Renouvellement Urbain de la Villeneuve - Ventes de plusieurs box dans le parking Arlequin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de vendre à Madame et Monsieur BARAT dans le parking Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage numéro 353 lot 65 ;**
- **de vendre à Madame VIENNOIS dans le parking Arlequin un box de 14 m² environ au prix global de 6 000 euros pour le box garage numéro 370 lot 82 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (A 024) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession à la SAIEM GRENOBLE HABITAT d'un tènement situé 22 rue Guynemer pour une opération de 10 logements en locatif social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à la SAIEM Grenoble Habitat le tènement situé 22 rue Guynemer au prix de 210 euros HT le m² de surface de plancher soit un montant total de 155 610 euros HT ;
- d'autoriser la SAIEM Grenoble Habitat à lancer des études y compris sondages des sols, indispensables à la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser la SAIEM Grenoble Habitat à déposer sur ledit tènement toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 61 - (A 026) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Désaffectation d'usage scolaire et déclassement du domaine public d'une partie de l'emprise du groupe scolaire Beauvert situé 77 avenue Léon Blum, en vue de sa cession à la SAIEM Grenoble Habitat pour la réalisation d'un programme immobilier de 28 logements.

Intervention(s): Mme CADOUX, M. FRISTOT, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désaffecter de son usage scolaire, à compter de ce jour, une partie de l'ancienne emprise du bâtiment de l'école Beauvert, située d'une part du côté de l'avenue Léon Blum pour une surface d'environ 1 750 m² et d'autre part du côté de la rue Guy de Maupassant pour une surface d'environ 838 m², suivant le plan foncier ci-annexé ;
- d'approuver le déclassement du domaine public communal du tènement précité situé avenue Léon Blum pour une surface d'environ 1 750 m² à détacher de la parcelle cadastrée section EZ n°2, aujourd'hui désaffecté ;
- d'approuver le transfert du domaine public scolaire vers le domaine public routier du tènement précité situé rue Guy de Maupassant pour une surface d'environ 838 m² à détacher de la parcelle cadastrée section EZ n°2, aujourd'hui désaffecté et aménagé en parvis ;
- d'acter le principe de la cession du tènement situé avenue Léon Blum pour une surface d'environ 1 750 m² à la SAIEM Grenoble Habitat ;
- d'autoriser la SAIEM Grenoble Habitat à lancer des études, y compris des études de sols, indispensables à la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser la SAIEM Grenoble Habitat à déposer sur le tènement, objet de la cession, toute demande d'autorisation du droit des sols nécessaire à la réalisation de ce projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 62 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Vigny-Musset - Acquisition auprès du CCAS de Grenoble d'un local commercial, situé 9 rue Guy Moquet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique le local situé 9 rue Guy Moquet auprès du Centre Communal d'Action Sociale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Contre : 2 Front National.

DELIBERATION N° 63 - (A 029) - URBANISME REHABILITATION - Engagement des travaux 24 rue Saint Jacques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de travaux d'office pour cause de défaillance de la copropriété et à se substituer comme maître d'ouvrage public pour sortir du péril durablement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de tous les partenaires possibles, notamment l'ANAH et Grenoble Alpes Métropole, les demandes de subvention maximum pour cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 64 - (A 009) - URBANISME GESTION FONCIERE - Modification des conditions de mise à disposition des locaux de l'ensemble immobilier "Maison du Tourisme" situé 14 rue de la République à l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la nouvelle convention de mise à disposition des locaux à l'Office du Tourisme, situé 14 rue de la République ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération : adoptée

Pour : 32 R assemblément Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 10 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST, Mme JULLIAN, M. MERIAUX, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, Mme BERNARD, Mme BOUILLON, M. CLOUAIRE, M. CONFESSON, M. BERTRAND).

DELIBERATION N° 65 - (A 010) - NOUVELLES TECHNOLOGIES - Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et Gaz et Electricité de Grenoble pour l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée, portant sur l'élaboration et l'accès à un référentiel topographique commun.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 66 - (A 006) - ENVIRONNEMENT - Rachat de métaux par la société DERICHEBOURG suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine, des métaux mis au rebus par les services techniques de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention entre la Société DERICHEBOURG et la ville de Grenoble pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par la Société DERICHEBOURG ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 67 - (A 013) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au rapport annuel de l'exercice 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 68 - (A 014) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal pour l'exercice 2013.

Le conseil municipal prend acte du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

DELIBERATION N° 69 - (A 018) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain Châtelet - Avenant à la convention financière entre la Ville de Grenoble et Actis. Annule et remplace l'avenant approuvé par la délibération n° 16-A007 du 30 juin 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la délibération n° 16-A007 du Conseil Municipal du 30 juin 2014,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouvel avenant à la convention financière entre la Ville de Grenoble et Actis fixant les modalités de remboursement du coût salarial de la chargée de relogement Châtelet,**
- **de fixer, pour la période allant du 1er décembre 2013 au 30 juin 2014, le montant de ce remboursement à 26.500 € maximum.**

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 70 - (A 020) - LOGEMENT - Aide exceptionnelle de la Ville à Actis pour la réalisation de travaux de sécurisation du patrimoine dans le quartier MISTRAL.
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire, M. BREUIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de verser à ACTIS une aide exceptionnelle de 50 000 € pour la réalisation de travaux de sécurisation de l'immeuble situé au n° 37 à 45 de la rue Anatole France,**
- **que le versement de cette aide sera effectué sur présentation de la facture des travaux acquittée.**

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 71 - (A 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble au sein de l'association de gestion de la faune sauvage sur les périmètres de captage de la Ville de Grenoble et proposition de modification de son règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner deux titulaires de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'association de gestion de la faune sauvage des périmètres de captage de la ville de Grenoble :

titulaires :

Mme Lucille LHEUREUX

M. Olivier BERTRAND

- d'autoriser le représentant de la ville à proposer au conseil d'administration une modification du règlement intérieur conformément aux statuts de l'association

Délibération : adoptée à l'unanimité.

Votes séparés :

- Sur les désignations : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 72 - (B 002) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 15 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et Avenant n° 10 : Contrôle des chats errants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

. L'avenant n° 15 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

Incinération chien : 58,05 €

Incinération chat : 34,20 €

Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10,15 €

Frais de recherche animal tatoué : 7,25 €

Frais de recherche "tenue de fichier" : 7,25 €

- L'avenant n° 10 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage, marquage de l'oreille par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 45,60 €,

Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 75,55 € et marquage de l'oreille par un S

- De dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis durant l'année 2015.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 73 - (B 003) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2014
Intervention(s): M. BARBIER, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action des associations citées dans le tableau ci-dessus et de leur accorder la subvention correspondante.
- d'approuver les termes des avenants financiers, ci-annexés, entre la ville de Grenoble et les associations susnommées et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subvention sur crédits existants » de cette même séance du conseil Municipale

Délibération : adoptée

Pour : 37 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme MARTIN, Mme LEMOINE, M. MONGABURU, Mme SALAT.

DELIBERATION N° 74 - (B 004) - SOLIDARITE - Avenant à la convention passée entre la Ville de Grenoble, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), l'Ordre des Avocats au Barreau de Grenoble et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes (CARPA) pour la mise en place de permanences juridiques gratuites dans les Centres Sociaux et les Maisons des Habitants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 euros à la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats des Alpes.
- d'autoriser le maire à signer l'avenant.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 75 - (B 008) - SOLIDARITE - Avenant à la convention générale passée avec l'association Aide Information aux Victimes (AIV).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association AIV.
- d'autoriser le maire à signer l'avenant.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. COUTAZ.

DELIBERATION N° 76 - (B 009) - SOLIDARITE - Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux pour l'association Observatoire International des prisons (OIP).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de mettre à disposition de l'Observatoire International des Prisons - Groupe local d'observation de la Maison d'arrêt de Varces les locaux, sis 2, Allée du lys Rouge,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 77 - (B 010) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Délibération : adoptée

Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACK, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 78 - (B 001) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Signature de conventions de mise à disposition de locaux et de conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les Associations désignées, comme suit : Association de la communauté Algérienne de l'Isère (ACAI), Association Brin d'Grelinette, Association Zone Verte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les Associations désignées, comme suit : Association de la communauté Algérienne de l'Isère (ACAI), Association Brin d'Grelinette, Association Zone Verte,

- d'approuver les conventions d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et les Associations désignées, comme suit : Association de la communauté Algérienne de l'Isère (ACAI), Association Brin d'Grelinette, Association Zone Verte,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe au Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile - Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 79 - (B 011) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les Associations désignées, comme suit : Association Diaconat Protestant et Association Humanitaire Musulmane.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et les Associations désignées, comme suit : Association Diaconat Protestant et Association Humanitaire Musulmane,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe au Conseil Municipal du 15 décembre 2014.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 80 - (B 005) - ACTION SOCIALE - Convention entre la ville de Grenoble et l'association La Trottinette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à La Trottinette d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2014;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'Association La Trottinette.

Délibération : adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 81 - (B 012) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom, Flore et Alexandre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe
- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 d'un montant de 190 000 €.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile- Abstention : 2 Front National.

DELIBERATION N° 82 - (B 013) - TARIFS - Tarification d'enlèvement des véhicules mis en fourrière, d'opérations préalables, des frais de gardes et des frais d'expertises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'adopter les nouvelles tarifications des frais de mise en fourrière, des frais de gardes et des frais d'expertises ;

- de dire que la nouvelle tarification sera applicable à compter du 1er janvier 2015.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 2 Front National - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 83 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention ANRU du GPV - Avenant n°7 actant le transfert du programme de l'Association Foncière Logement au profit d'AMALLIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acter le transfert de la contrepartie foncière Châtelet de l'AFL à AMALLIA - EPERGOS HABITAT

- d'approuver l'avenant n°7 à la convention ANRU du GPV actant ce transfert

- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération : adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

DELIBERATION N° 84 - (A 007) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2013.

Après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG pour l'exercice 2013 et en avoir débattu, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

DELIBERATION N° 85 - (D 003) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public pour l'exploitation et l'entretien des équipements : Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès, pour l'année 2013.

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire du service public du site ALPEXPO (Parc des expositions, Summum, Alpes-Congrès), pour l'exercice 2013.

DELIBERATION N° 86 - (A 008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz pour l'exercice 2013.

En application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport annuel du délégataire des services publics de la distribution de l'électricité et de la distribution du gaz pour l'exercice 2013.

DELIBERATION N° 87 - (A 027) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier de l'exercice 2013.

En application de l'article R.2221-52 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2013.

DELIBERATION N° 88 - (D 004) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. Office de Tourisme de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application des articles L. 133-8, R 133-13 et R. 133-16 du Code du Tourisme, d'approuver le rapport d'activité et les comptes de l'EPIC Office de Tourisme de Grenoble pour l'exercice 2013.

Délibération : adoptée.

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. HABFAST).

DELIBERATION N° 89 - (C 004) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble - MC2 : Compte financier 2013, rapport d'activité et bilan d'action culturelle de la saison 2013/2014.

Le conseil municipal prend acte, pour information, du compte financier 2013, du rapport d'activité et du bilan d'action culturelle de la saison 2013/2014 de l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble - MC2.

DELIBERATION N° 90 - (A 028) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2013.

En application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal prend acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2013.

DELIBERATION N° 91 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignations de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Collège Lucie Aubrac
Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner deux représentants en qualité de membres titulaires au sein du comité de pilotage du Collège Lucie Aubrac.

Comité de pilotage

2 - titulaires

Mme Catherine RAKOSE

Un membre de la Direction Education Jeunesse Ville de Grenoble

Délibération : adoptée

Votes séparés :

- Candidature de M. BRON : Pour : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National

- Désignations de Mme RAKOSE et un agent de la Ville : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 UMP-UDI et Société Civile + 2 Front National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 04H52

ANNEXE(S)

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 décembre 2014

Décisions en matière de passation de marchés passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
14T275	Travaux d'aménagement d'espaces publics Lot 01 - Placette Malherbe	TOUTENVERT 38160 CHATTE	18 742,50	07/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T317	Anneau de vièsses Agrandissement des locaux existants Lot 09 - Ventilation-sanitaire	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	Base : 15 000,00 PS1 : 235,20 PS2 : 258,00	07/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
14T249	Square Moucheroite Travaux d'aménagement	ISERE CLEAN 38320 POISAT	Base : 34 681,85 PS1 : 1 350,00 PS2 : 200,00 PS3 : 2 290,00 PS4 : 1 250,00	26/09/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T276	Travaux d'aménagement d'espaces publics Lot 02 - Carrefour Lesage / Matussière	TARVEL 69747 GENAS	31 500,00	08/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T304	Gymnase Houille Blanche Travaux de production d'eau chaude sanitaire et création de réseau douches	ECCI 38600 FONTAINE	24 835,40	13/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T273	Travaux d'installation de cuves enterrées pour la défense incendie du restaurant et de la gare haute du téléphérique Lot 01 - Terrassement	SADE CGTH 69741 GENAS	34 040,00	09/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	
14T274	Travaux d'installation de cuves enterrées pour la défense incendie du restaurant et de la gare haute du téléphérique Lot 02 - Génie civil, cuves, tuyauteries et hélipontage	SADE CGTH 69741 GENAS	50 005,00	09/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	

14T320	Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A035 relatif aux travaux de rénovation de chaussée Rue Genissieu	MOULIN TP 38191 BRIGNOUD	75 977,20	25/10/14	Marché à prix global et forfaitaire
14T311	Square Commandant Perreau Aménagement d'une zone ludique accessible	TOUTENVERT 38160 CHATTE	Base : 54 417,21 PS 1 : 11 112,50 PS 3 : 987,50	04/11/14	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000€ HT (seuil de procédure formalisée)					
12A407	Travaux et exploitation du réseau d'éclairage public	GAZ ET ELECTRICITE DE GRENOBLE (GEG)	Montant du marché initial 4 400 000 € HT Avenant de prolongation pour une durée de 9 mois	après CAO du 10 décembre	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 décembre 2014
 Décisions en matière de passation de marchés passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
14S236	Entretien de la Via Ferrata (maintenance préventive et curative)	TECHFUN 73800 SAINT-HELENE- DU-LAC	Maximum par an : 15 000,00	20/10/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix	
14A154	Acquisition de gros matériels horticoles Lot 01 - Achat de microtracteurs de 25CV	GIRAUD DANIEL 38180 SEYSSINS	Maximum : 42 000,00	18/10/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14A156	Acquisition de gros matériels horticoles Lot 03 - Achat de broyeurs composteurs	BONFILS 38140 RENAGE	Maximum : 22 500,00	21/10/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F080	Achat de produits laitiers et avicoles d'origine biologique ou équivalente	BIOFINESSE 31200 TOULOUSE	Maximum : 85 000,00	07/10/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F250	Acquisition de motifs, accessoires et matériels divers pour les illuminations de fin d'année	BLACHERIE ILLUMINATION 84400 APT	Maximum : 89 000,00	25/09/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14S228	Comptages de trafic (enquêtes origine destination, comptages directionnels de trafic, stationnement vélos et piétons)	ALYCESOFRECO 69003 LYON	Maximum : 50 000,00	14/10/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14S263	Repérage amiante réglementaire à l'hôtel de ville	DEKRA INDUSTRIAL 38130 ECHIRROLLES	Maximum : 88 000,00	13/10/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14F269	Fourniture de câbles et de fils électriques	AED 38030 GRENOBLE	Maximum : 88 000,00	20/10/2014	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire	
14S326	Prestations de services pour la biennale de l'habitat durable 2015 Lot 01 - Recherche de partenariats financiers et médias	VD COM 1462 YVONAND (SUISSE)	30 000,00 TTC (pas de TVA car titulaire en Suisse)	27/10/2014	Marché à prix global et forfaitaire	
14S327	Prestations de services pour la biennale de l'habitat durable 2015 Lot 02 - Couverture télévisuelle de l'événement	SCIENCE FRONTIERE PRODUCTION 94110 ARCEUIL	53 000,00	24/10/14	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 15 décembre 2014

Décisions en matière de passation de marchés passées en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT

N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
14A122	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 04 - Risque routier-vélo	ADTC 38000 GRENOBLE	Maximum : 12 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A126	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 08 - Grues et élingues	AFT IFTIM 38600 FONTAINE	Maximum : 6 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A127	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 09 - Travaux en hauteur-nacelle suspendue	APAVE SUD EUROPE 38431 ECHIROLLES	Maximum : 3 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A128	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 10 - Travaux en hauteur-toiture/théâtre	MATIERES COLLECTIVITES 38660 SAINT-BERNARD- DU-TOUVET	Maximum : 10 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A129	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 11 - Travaux en hauteur-falaises	MATIERES COLLECTIVITES 38660 SAINT-BERNARD- DU-TOUVET	Maximum : 4 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A130	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 12 - Travaux en hauteur-tribunes	SECURIGESTES 63160 BILLOM	Maximum : 4 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A132	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 14 - Utilisation d'échafaudages roulants et d'échelles	MATIERES COLLECTIVITES 38660 SAINT-BERNARD- DU-TOUVET	Maximum : 12 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A133	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 15 - Produits, matériaux, outils-produits chimiques	APAVE SUD EUROPE 38431 ECHIROLLES	Maximum : 12 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A139	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 21 - Evaluation des risques	PREVENTICOM 84800 L'ISLE-SUR-LA- SORGUE	Maximum : 6 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

14A140	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 22 - Prévention et santé	SECURIGESTES 63160 BILLONM	Maximum : 10 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
14A121	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 03 - Habilitations électriques	DEKRA INDUSTRIAL 38130 ECHIROLLES	Maximum : 60 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A124	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 06 - Risque routier-poids lourds	AFT IFTIM 38600 FONTAINE	Maximum : 70 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A125	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 07 - Autorisation de conduite	DEKRA INDUSTRIAL 38130 ECHIROLLES	Maximum : 45 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A134	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 16 - Produits, matériaux, outils-amiante	DEKRA INDUSTRIAL 38130 ECHIROLLES	Maximum : 80 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A141	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 23 - Formation continue à la sécurité pour les membres du CHS-CT	SOFIS 56410 ETEL	Maximum : 22 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14P202	Réhabilitation et mise aux normes du bâtiment du 24 rue Ampère Mission de maîtrise d'œuvre structure	VESSIÈRE ET COMPAGNIE 38410 VAULNAVEYS-LE- HAUT	22 500,00	30/09/14	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 5 186 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum	Date Notification	Type de prix
14A119	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 01 - Moyens de secours	CROIX ROUGE FORMATION 42009 SAINT-ETIENNE	Maximum : 100 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire
14A120	Formations de prévention à caractère obligatoire Lot 02 - Prévention des risques liés à l'activité physique	SOFIS 56410 ETEL	Maximum : 100 000,00	03/11/14	Marché à bons de commande sur bordereau unitaire

Annexe à la délibération N° 1 - 600 1

N°	NATURE	FURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

14-4233	Arrêté (07/11/2014)	RAVETTO ASSOCIES	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre du contentieux avec la Société Gaz Electricité de Grenoble devant le Tribunal administratif de Grenoble.	
---------	------------------------	------------------	--	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

14-4019	Arrêté (09/10/2014)	Mme LABARTINO Angèle	Titre n°411 - Renouvellement de la concession - Mme LABARTINO Angèle prenant effet au 16/03/2014 au 15/03/2044.	Redevance : 1 284 €
14-4020	Arrêté (09/10/2014)	M. FALCON Jean-Paul	Titre n°412 - Renouvellement de la concession - Mr FALCON Jean-Paul prenant effet au 28/09/2010 au 27/09/2040.	Redevance : 642 €
14-4021	Arrêté (09/10/2014)	Mme GSTALTER Anne-Marie	Titre n°979-980-981 - Renouvellement des concessions - Mme GSTALTER Anne-Marie prenant effet au 21/10/2012 au 20/10/2027.	Redevance : 828 €
14-4082	Arrêté (03/10/2014)	M. et Mme NICOLAS Yves et Jocelyne	Titre n°401 - Mr et Mme NICOLAS Yves, Jocelyne prenant effet au 21/06/2014 au 20/06/2029.	Redevance : 276 €
14-4083	Arrêté (06/10/2014)	Mlle MACCARI Marie-Alberte	Titre n°402 - Renouvellement d'une concession - Mlle MACCARI Marie-Alberte prenant effet au 02/01/2014 au 01/01/2029.	Redevance : 276 €
14-4084	Arrêté (07/10/2014)	M. et Mme THOMAS Rémy et Aimée	Titre n°403 - Mr et Mme THOMAS Rémy et Aimée née LAGANIER prenant effet au 07/10/2014 au 06/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4085	Arrêté (07/10/2014)	Mme BERNARD Anne-Marie	Titre n°404 - Renouvellement de la concession - Mme BERNARD Anne-Marie prenant effet au 11/05/2014 au 10/05/2029.	Redevance : 276 €

14-4086	Arrêté (08/10/2014)	Mme PILLITTERI Anne- Marie	Titre n°405 - Renouvellement de la concession - Mme PILLITTERI Anne-Marie prenant effet au 03/11/2014 au 02/11/2029.	Redevance : 276 €
14-4087	Arrêté (08/10/2014)	Mme MORIN Jacqueline	Titre n°406 - Renouvellement de la concession - Mme MORIN Jacqueline née RAPHOZ prenant effet au 19/11/2014 a 18/11/2014.	Redevance : 276 €
14-4088	Arrêté (08/10/2014)	M. CREMONT Christian	Titre n°407 - Renouvellement d'une concession - Mr CREMONT Christian prenant effet au 19/06/2014 au 18/06/2029.	Redevance : 276 €
14-4089	Arrêté (08/10/2014)	Mme JOLY Josane	Titre n°408 - Renouvellement d'une concession - Mme JOLY Josane prenant effet au 07/10/2012 au 06/10/2062.	Redevance : 1 100 €
14-4090	Arrêté (08/10/2014)	Mme JOLY Josane	Titre n°409 - Renouvellement de la concession - Mme JOLY Josane prenant effet au 19/03/2013 au 18/03/2063.	Redevance : 1 100 €
14-4091	Arrêté (08/10/2014)	M. AYE Michel René et Mme CASSERAY Denise	Titre n°410 - Renouvellement de la concession - Mr AYE Michel, René et Mme CASSERAY Denise prenant effet au 20/09/2011 au 19/09/2026.	Redevance : 276 €
14-4092	Arrêté (14/10/2014)	M. et Mme SABUCCO Joseph	Titre n°417 - Renouvellement de la concession - Mr et Mme SABUCCO Joseph prenant effet au 02/02/2014 au 01/02/2029.	Redevance : 276 €
14-4093	Arrêté (14/10/2014)	Mme CHARVET Suzanne	Titre n°418 - Renouvellement de la concession - Mme CHARVET Suzanne prenant effet au 09/10/2014 au 08/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4094	Arrêté (13/10/2014)	Mme CHAMBON Bernadette	Titre n°419 - Nouvelle Concession - Mme CHAMBON Bernadette prenant effet au 13/10/2014 au 12/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4095	Arrêté (13/10/2014)	Mme DE VANNA Gracia	Titre n°420 - Renouvellement de la concession - Mme DE VANNA Gracia née PAGANO prenant effet au 29/05/2014 au 28/05/2029.	Redevance : 276 €
14-4096	Arrêté (14/10/2014)	Mme HUYNH Thi Dien Mai	Titre n°421 - Renouvellement d'une concession - Mme HUYNH Thi Dien Mai prenant effet au 16/10/2014 au 15/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4097	Arrêté (14/10/2014)	M. CAVALLARO Jean-Pierre	Titre n°422 - Renouvellement de la concession - Mr CAVALLARO Jean-Pierre et Yvonne prenant effet au 04/11/2014 au 03/11/2029.	Redevance : 276 €
14-4098	Arrêté (15/10/2014)	M. GAGNOR André et Mme née MOUTET Lucienne	Titre n°423 - Renouvellement de concession - Mr GAGNOR André et Mme née MOUTET Lucienne prenant effet au 17/05/2011 au 16/05/2041.	Redevance : 642 €
14-4099	Arrêté (15/10/2014)	M. et Mme GIRARDIN Michel et Nicole	Titre n°424 - Renouvellement d'une concession - Mr et Mme GIRARDIN Michel et Nicole prenant effet au 11/05/2014 au 10/05/2044.	Redevance : 642 €
14-4100	Arrêté (15/10/2014)	Mme BOCQUET Anne-Marie	Titre n°425 - Renouvellement de concession - Mme BOCQUET Anne-Marie PRENANT EFFET AU 07/12/2014 AU 06/12/2029.	Redevance : 276 €

14-4101	Arrêté (15/10/2014)	M. et Mme MENOZZI Julien	Titre n°426 - Renouvellement de la concession - Mr et Mme MENOZZI Julien née MUSSO prenant effet au 07/02/2011 au 06/02/2026.	Redevance : 276 €
14-4102	Arrêté (17/10/2014)	M. CESTARO Philippe	Titre n°427 - Renouvellement de la concession - Mr CESTARO Philippe prenant effet au 27/11/2014 au 26/11/2009.	Redevance : 276 €
14-4103	Arrêté (17/10/2014)	Mme BARACCO Elisabeth	Titre n°428 - Renouvellement d'une concession - Mme BARACCO Elisabeth prenant effet au 22/01/2013 au 21/01/2043.	Redevance : 642 €
14-4104	Arrêté (17/10/2014)	Mme GAUTHIER Patricia	Titre n°429 - Nouvelle Concession - Mme GAUTHIER Patricia prenant effet au 17/10/2014 au 16/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4105	Arrêté (20/10/2014)	Mme BLANC Odette	Titre n°430 - Nouvelle Concession - Mme BLANC Odette prenant effet au 20/10/2014 au 19/10/2044.	Redevance : 642 €
14-4106	Arrêté (20/10/2014)	Mme BOUTAGHANE Arlette	Titre n°431 - Renouvellement de la concession - Mme BOUTAGHANE Arlette, Henriette, Anna née ARREGUI prenant effet au 09/10/2011 au 08/10/2026.	Redevance : 276 €
14-4107	Arrêté (20/10/2014)	M. CHATELARD Georges	Titre n°432 - Mr CHATELARD Georges - Nouvelle Concession prenant effet au 20/10/2014 au 19/10/2044.	Redevance : 642 €
14-4108	Arrêté (21/10/2014)	Mme FAVIER Suzanne	Titre n°433 - Renouvellement de concession - Mme FAVIER Suzanne prenant effet au 27/11/2014 au 26/11/2029.	Redevance : 276 €
14-4109	Arrêté (21/10/2014)	M. DIAFERIA Christiane	Titre n°434 - Renouvellement de la concession - Mme DIAFERIA Christiane prenant effet au 24/10/2014 au 23/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4110	Arrêté (21/10/2014)	M. et Mme FERRIEUX Christian	Titre n°435 - Renouvellement d'une concession - Mr et Mme FERRIEUX Christian prenant effet au 07/10/2014 au 06/10/2029.	Redevance : 276 €
14-4193	Arrêté (21/10/2014)	M. et Mme MERCIER Jacques et Marguerite	Titre n°436 - Conversion d'une concession - Mr et Mme MERCIER Jacques, Marguerite prenant effet au 21/10/2014 au 20/10/2044	Redevance : 408 €
14-4194	Arrêté (22/10/2014)	M. et Mme JUSTET Jacky et Mireille	Titre n°437 - Renouvellement de la concession - Mr et Mme JUSTET Jacky et Mireille prenant effet au 25/07/2014 au 24/07/2029.	Redevance : 276 €
14-4195	Arrêté (23/10/2014)	Mme BELLEMIN-COMTE Léone	Titre n°438 - Renouvellement de concession - Mme BELLEMIN-COMTE Léone prenant effet au 02/11/2011 au 01/09/2026.	Redevance : 276 €
14-4196	Arrêté (23/10/2014)	Mme BURTEZ Simone	Titre n°439 - Renouvellement de concession - Mme BURTEZ Simone née MOLLARET prenant effet au 04/09/2014 au 03/09/2029.	Redevance : 552 €

14-4197	Arrêté (23/10/2014)	Mme FANIAT Bernadette	Titre n°440 - Renouvellement de la concession - Mme FANIAT Bernadette prenant effet au 11/11/2014 au 10/11/2029.	Redevance : 276 €
14-4305	Arrêté (23/10/2014)	Mme KOSICHI Yvonne	Titre n°441 - Renouvellement d'une concession - Mme KOSICKI Yvonne prenant effet au 07/12/2014 au 06/12/2044.	Redevance : 642 €
14-4306	Arrêté (27/10/2014)	Mme RATTO Gilberte	Titre n°442 - Renouvellement de la concession - Mme RATTO Gilberte née LERICHE prenant effet au 02/03/2013 au 01/03/2028.	Redevance : 276 €
14-4307	Arrêté (27/10/2014)	Mme TUR René	Titre n°443 - Renouvellement de la concession - Mr et Mme TUR René née MARGAROLI prenant effet au 11/04/2014 au 10/04/2029.	Redevance : 552 €
14-4308	Arrêté (27/10/2014)	Mme ALESSI Pietro	Titre n°444 - Renouvellement de concession - Mr et Mme ALESSI Pietro née BENAYON prenant effet au 06/11/2014 au 05/11/2029.	Redevance : 276 €
14-4309	Arrêté (27/10/2014)	Mme RADO Angélita	Titre n°445 - Nouvelle Concession - Mme RADO Angélita prenant effet au 27/10/2014 au 26/10/2044.	Redevance : 642 €
14-4310	Arrêté (27/10/2014)	M. BOYOUND Alain	Titre n°446 - Renouvellement de la concession - Mr BOYOUND Alain prenant effet au 15/06/2014 au 14/06/2028.	Redevance : 552 €
14-4313	Arrêté (28/10/2014)	M. GIRARDI Dimitri	Titre n°447 - Renouvellement de la concession - Mr GIRARDI Dimitri prenant effet au 13/06/2019 au 12/06/2049.	Redevance : 642 €
14-4314	Arrêté (28/10/2014)	M. et Mme SANDRI René et Françoise	Titre n°448 - Renouvellement de la concession - Mr et Mme SANDRI René et Françoise prenant effet au 08/08/2013 au 07/08/2028.	Redevance : 276 €
14-4315	Arrêté (28/10/2014)	M. PARENT Edouard	Titre n°449 - Conversion d'une Concession Mr PARENT Edouard prenant effet au 28/10/2014 au 27/10/2064.	Redevance : 1 058,59 €
14-4316	Arrêté (10/10/2014)	M. et Mme RAMAIN Patrice	Titre n°385 - Nouvelle Concession - Mr et Mme RAMAIN Patrice prenant effet au 24/09/2014 au 23/09/2029 (Annule et Remplace)	Redevance : 276 €
14-4320	Arrêté (29/10/2014)	Mme COLERE Nicole	TTTRE N° 2014 - Renouvellement de concession - Mme COLERE Nicole, Agnès née BIALAS - prenant effet le 28 janvier 2014 au 27 janvier 2029	Redevance : 276 €
14-4322	Arrêté (29/10/2014)	M. MATHIEU Christian	TTTRE N° 451 - Renouvellement de concession - Les enfants de Madame BERTHOLLET Louise - prenant effet le 21 février 2014 au 20 février 2029	Redevance : 276 €

14-4323	Arrêté (29/10/2014)	M. MACHACO Candido	TITRE N° 457 - concession nouvelle - Monsieur MACHADO Candido Ferreira - prenant effet le 29 octobre 2014 au 28 octobre 2029	Redevance : 276 €
14-4324	Arrêté (30/10/2014)	M. COSTA Albano	TITRE N° 458 - Conversion de la concession des héritiers de Monsieur COSTA Albano - prenant effet le 30 octobre 2014 au 29 octobre 2064	Redevance : 970 €

Annexe à la délibération N° 1 - 2007

Banque / Référence contrat	Montant contractualisé	Montant de l'emprunt	Durée (en années)	Périodicité	Taux d'intérêt	Frais
Caisse des dépôts et consignations - enveloppe Prêt Renouvellement et Aménagement Urbain / Contrat N°7013	20 231 248 €	20 231 248 €	20	annuelle	Livret A + 0,60%	12 130 €
Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère - Convention d'aide à l'investissement Restructuration Maison de l'enfance Prémol	75 000 €	75 000 €	7	annuelle	0,00%	- €
Deutsche Pfandbriefbank / Contrat n° 2014-2039	10 000 000 €	10 000 000 €	25	trimestrielle	Euribor 3 mois +1,43%	10 000 €
Banque Postale*	11 000 000 €	11 000 000 €	20	trimestrielle	Taux fixe de 2,14%	16 500 €
Caisse d'Epargne	5 000 000 €	5 000 000 €	20	trimestrielle	Taux fixe de 2,15%	5 000 €
Crédit Agricole	6 000 000 €	6 000 000 €	15	annuelle	Taux fixe de 1,5489%	6 000 €
TOTAL	52 306 248 €	52 306 248 €				49 630 €

* Emprunt Banque Postale : le montant de l'emprunt encaissé en 2014 n'est pas encore déterminé. Il s'agit d'un montant prévisionnel.

Annexe à la délibération N° 3 - 2016

SUPPRESSIONS DE POSTES

Dans le cadre du transfert des compétences voirie et développement économique à la Métropole à compter du 1^{er} janvier 2015, les postes ci-après sont transférés et supprimés du tableau des emplois de la Ville de Grenoble à la même date.

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Catégorie A			
Economie, International, Bâtiment	-	-	Directeur Général Adjoint
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International et Bâtiment	Economie – Insertion	Economie	Attaché
Economie, International, Bâtiment	-	-	Attaché
Economie, International, Bâtiment	-	-	Attaché
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Ingénieur

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Ingénieur
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Ingénieur
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Ingénieur
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Ingénieur
Catégorie B			
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Rédacteur
Economie, International, Bâtiment	Economie – Insertion	-	Rédacteur
Ressources Financières, de Gestion, Juridiques et d'Information	Finances	Finances – Pilotage budgétaire et Programmation	Rédacteur
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Technicien
Economie, International, Bâtiment	Economie – Insertion	-	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Catégorie C			
Economie, International et Bâtiments	Economie – Insertion	Economie	Adjoint administratif
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint administratif
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint administratif
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint administratif
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint administratif
Ressources Financières, de Gestion, Juridiques et d'information	Finances	Finances – Pilotage budgétaire et Programmation	Adjoint administratif
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique

Département	Direction	Service	Cadre d'emplois
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Agent de maîtrise

Annexe à la délibération N° 24-E020

Créations de poste

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
	Communication Animation	Animation	Attaché	Temps complet
Culture, Sport, Education Jeunesse	Sports	Activité Sportive	Adjoint administratif (5 postes)	Temps non complet (50 %)

Transformations de postes

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Environnement urbain	Espace public (cellule ressources)		Ingénieur	Technicien
Environnement urbain	Espace Public	Droits de Voirie (contrôle du stationnement)	Agent de maitrise	Adjoint technique
Ressources Financières, de Gestion, Juridiques, et d'Information	Moyens d'information	Documentation	Adjoint administratif	Rédacteur
Solidarité et Services à la population	Prévention et sécurité	Police municipale	Agent de police municipale	Adjoint administratif
Solidarité et Services à la population	Relation citoyenne	Plateforme des familles	Adjoint technique	Adjoint administratif

AFFAIRES CULTURELLES : Soutien aux opérateurs du secteur culturel : conventions et avenants au titre des exercices budgétaires 2014 et 2015.

Madame Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son soutien en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre municipal, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises notamment par des mises à disposition de locaux et par des subventions.

Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de subventionnement est conduite depuis juin 2014, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager auprès des associations sa politique en matière de subventions et de mise à disposition de locaux (bureaux administratifs ou espaces de pratique).

Il convient aujourd'hui de renouveler des conventions arrivant à échéance le 31 décembre 2014 et de transformer certaines conventions dites en "tacite reconduction". Il vous est donc proposé, avec les associations dont la liste figure en annexe 1, des conventions d'une durée d'un an.

La Ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs dont la subvention annuelle de fonctionnement est supérieure à 23 000 €.

Il vous est donc proposé d'approuver les avenants joints en annexe 2 dont les financements sont récapitulés dans les tableaux ci-dessous :

Exercice budgétaire 2014

Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
"Observatoire National des Politiques Culturelles"	18 300 €	Aide supplémentaire au fonctionnement	Av. 1 à la conv. CM 15/09/14
"MixLab"	25 000 €	Aide supplémentaire – Préparation, inauguration, concerts gratuits de la Belle Electrique.	Av. 2 à la conv. CM 16/12/2013

Au titre de l'exercice 2015, dans l'attente de la finalisation de cette démarche et afin de ne pas

pénaliser les actions menées par les associations, il vous est proposé d'approuver les conventions permettant le versement d'une première subvention, en annexe 3.

Exercice budgétaire 2015

Opérateur culturel	Montant versé en 2014	Soutien au titre de	Montant proposé
"Centre National d'Art Contemporain-le Magasin"	206 524 €	Programme d'activités	103 262 €
"Espace 600"	191 720 €	Programme d'activités	95 860 €
"Le Tricycle"	187 500 €	Programme d'activités	93 750 €
"Atelier de Recherche et de Création Dramatique"	123 702 €	Programme d'activités	28 075 €
"Centre International des Musiques Nomades"	186 400 €	Programme d'activités	93 200 €
"Centre Chorégraphique National de Grenoble/J-C. Gallotta"	250 744 €	Programme d'activités	62 686 €*
"Musiques Créatives du Sud – Alma Musiques – Compagnie Antonio Placer"	13 000 €	Programme d'activités	41 075 €
"Maison de la Culture" – MC2	1 774 600 €	Programme d'activités	887 300 €
"ESAD Grenoble Valence"	1 385 600 €	Programme d'activités	632 000 €
Régie Chaufferie-Ciel	370 093 €	Programme d'activités	177 627 €

(* montant équivalent à un trimestre d'activité. Réflexion sur le devenir du CCNG en cours)

Dans l'attente du vote du budget primitif 2015 de la Ville de Grenoble, il est proposé de verser une première partie de subvention au délégataire de service public "MixLab" tel que définit ci-dessous :

"MixLab"	293 850 €	Programme d'activités	134 425 €
----------	-----------	-----------------------	-----------

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autres que SEM, nature 65737 subventions de fonctionnement aux Etablissements locaux, ESAD, nature 65738 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics, "Maison de la Culture" et "Chaufferie Ciel-Régie 2C", fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Temps libre et savoirs du 03 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;**
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du conseil municipal.**

Conclusions adoptées :
adoptée .

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2015**

AVENANTS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2014	Objet de la subvention proposée	Subvention 2015		
					fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant de reconduction	ASIEG	délibération C009 du 15 décembre 2014	20 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	6 279 €	10 000 €
2 avenant de reconduction	ASPTT Grenoble Athlétisme	délibération C009 du 15 décembre 2014	24 800 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	0 €	12 400 €
2 avenant de reconduction	Aviron Grenoblois	délibération C009 du 15 décembre 2014	116 653 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	0 €	73 285 €
2 avenant de reconduction	Entente Athlétique Grenoble 38	délibération C009 du 15 décembre 2014	82 784 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	0 €	49 570 €
2 avenant de reconduction	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	délibération C009 du 15 décembre 2014	32 800 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	8 688 €	15 900 €
2 avenant de reconduction	Grenoble Basket 38	délibération C009 du 15 décembre 2014	65 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	1 140 €	32 500 €
2 avenant de reconduction	Grenoble Gymnastique	délibération C009 du 15 décembre 2014	60 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	1 369 €	30 000 €
2 avenant de reconduction	Grenoble Isère Métropole Patinage	délibération C009 du 15 décembre 2014	97 150 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	0 €	48 575 €
2 avenant de reconduction	Grenoble S.M.H. Université Club Handball	délibération C009 du 15 décembre 2014	90 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	0 €	45 000 €
2 avenant de reconduction	Grenoble Tennis	délibération C009 du 15 décembre 2014	110 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	442 942 €	55 000 €
2 avenant de reconduction	Grenoble Volley Université (G.V.U.C.)	délibération C009 du 15 décembre 2014	193 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	5 720 €	135 100 €
2 avenant de reconduction	GUC Athlétisme	délibération C009 du 15 décembre 2014	35 200 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	1 917 €	17 600 €
2 avenant de reconduction	GUC Grenoble Ski	délibération C009 du 15 décembre 2014	28 300 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	4 064 €	14 150 €
2 avenant de reconduction	GUC Judo Club de Grenoble	délibération C009 du 15 décembre 2014	60 000 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	25 495 €	30 000 €
2 avenant de reconduction	Office Municipal des Sports	délibération C009 du 15 décembre 2014	70 500 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	5 746 €	35 250 €
2 avenant de reconduction	Trampoline Club Dauphiné	délibération C009 du 15 décembre 2014	29 432 €	Fonctionnement 2015 - acompte	0 €	0 €	20 885 €

Total

625 215 €

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2015**

AVENANTS DE RECONDUCTION AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Validité de la convention		Subvention 2014	Avantage en nature 2014 estimation	Subvention 2015			
		Date de signature	Echéance			Objet de la subvention	Montant proposé	Avantage en nature 2015 estimation	
2	avenant de reconduction	Association FC Grenoble Rugby	04-janv.-12	30-juin-14	540 000 €	22 508 €	Aide aux activités 2015 saison 2014-2015 - acompte	270 000 €	22 508 €
			délib 48-C017 du 19/12/2011						
2	avenant de reconduction	SASP FC Grenoble Rugby	12-janv.-12	30-juin-14	100 000 €	0 €	Aide aux activités 2015 saison 2014-2015 - acompte	50 000 €	0 €
			délib 48-C017 du 19/12/2011						

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS									
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Validité de la convention		Subvention 2014	Avantage en nature 2014 estimation	Subvention 2015			
		Date de signature	Echéance			Objet de la subvention	Montant proposé	Avantage en nature 2015 estimation	
3	avenant financier	Association Brûleurs de Loups de Grenoble	20-déc.-12	31-mai-15	224 500 €	0 €	Aide aux activités 2015 saison 2014-2015 - acompte	112 250 €	0 €
			délib 61-C021 du 17/12/2012						
3	avenant financier	SASP Grenoble Métropole Hockey 38	20-déc.-12	30-avr.-15	341 100 €	0 €	Aide aux activités 2015 saison 2014-2015 - acompte	170 550 €	0 €
			délib 61-C021 du 17/12/2012						

TOTAL 602 800 €

VIE DES ASSOCIATIONS : Attribution de subvention aux associations Jeunesse pour l'année 2015.**Madame Elisa MARTIN expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a conventionné avec des associations dans le cadre de sa politique en direction des jeunes. Ces conventions d'un an renouvelables tacitement une fois ont été votées au Conseil municipal du 16 décembre 2013. Une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée, afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager avec les associations sa politique en matière de subventions. Dans l'attente de sa finalisation, et afin de ne pas pénaliser les actions menées par les associations, il vous est proposé d'approuver les avenants aux conventions existantes permettant le versement d'une première subvention aux 5 associations ressources Jeunesse ci-dessous, pour un montant de **196 038 €**, répartis comme suit:

ADIIJ	26 783 €
CAP BERRIAT	121 755 €
KIAP	12 500 €
LA BIFURK	27 500 €
UNIS CITE	7 500 €

Les crédits correspondants sont inscrits à la sous fonction 422 "Autres Activités pour les Jeunes" Chapitre 65.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Temps libre et savoirs du 03 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations précitées les avenants financiers correspondants (annexe 1) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Elisa MARTIN

Affichée le :

VIE DES ASSOCIATIONS : Avenant financier à la convention d'objectifs de l'association AJAV (Association Jeunesse et Athlétique Villeneuve) pour l'année 2014.

Madame Elisa MARTIN expose,

Mesdames, Messieurs,

L'association AJAV, club de football de proximité du quartier de la Villeneuve, conventionnée et subventionnée par la ville de Grenoble pour son action sportive, bénéficiait jusqu'à une période récente d'une convention avec la Cordée, association d'éducation populaire du même quartier dans le champ de l'enfance et de la jeunesse, selon deux objets de partenariat :

- l'intervention d'un animateur socio-sportif de l'association La Cordée auprès du club de football pendant les périodes scolaires, à raison de 12h par semaine,
- le prêt de véhicule, sous certaines conditions d'entretien.

Des différends entre les deux associations se sont révélés au cours des années, tant sur les modalités d'intervention de l'animateur de La Cordée que sur les conditions de prêt des véhicules de l'association. Comme prévu à l'article 4 de la convention signée entre les deux associations, le Cordée a mis fin à ce partenariat avec l'AJAV, sans délai ni préavis, au printemps 2014.

A la suite de nombreux échanges avec les parties et faute d'accord trouvé entre elles, la Ville a décidé de compenser la perte occasionnée en heures d'intervention pour le club de football, par le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'AJAV au titre de l'exercice 2014, afin que la saison 2014-2015 du club puisse se dérouler normalement et que les jeunes pratiquants ne soient pas pénalisés par la rupture du partenariat.

Par ailleurs, l'AJAV sera soutenue sur la question du prêt du véhicule qui avait également occasionné un litige avec la Cordée.

Il vous est donc proposé d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle 2014, pour un montant de **5 000 €** au titre de ce Conseil.

Une convention d'objectifs et de moyens ayant été conclue avec cette association, le financement proposé nécessite la signature d'un avenant financier (cf annexe 1).

Les crédits correspondants sont inscrits aux sous fonctions 422 "Autres Activités pour les Jeunes" et 20 " Services communs" Chapitre 65.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Temps libre et savoirs du 03 décembre 2014

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Action sociale et proximité du 02 décembre 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées les subventions afférentes,
- d' autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Conclusions adoptées :
adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Alain DENOYELLE

Affichée le :